



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT URB-07-04

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance extraordinaire tenue en date du 21 mai 2021, le conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté le *Règlement URB-07-04 modifiant le « Règlement URB-07 sur les dérogations mineures » pour y inclure la création d'un lot transversal comme disposition pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure ainsi que l'interdiction d'accorder une dérogation mineure relativement à l'occupation du sol en zone de contraintes particulières;*

QUE ce *Règlement* a pour objet d'apporter des modifications concernant les fondations d'un bâtiment principal, le raccordement aux services d'égout et d'aqueduc municipaux, la séparation des eaux d'égout, le niveau du plancher d'un garage;

QUE toute personne intéressée peut obtenir une copie ou consulter ce règlement en s'adressant aux Services juridiques et greffe de la Ville, situés au 33 boulevard De Gaulle, Lorraine, et ce, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Ville de Lorraine au www.ville.lorraine.qc.ca;

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Lorraine, le 2 juin 2021.

**Me Annie Chagnon, avocate
Greffière**